

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 26 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt, le vingt six février, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Monsieur MARTEL Cédric, Maire.**

**Présents :** MARTEL Cédric, MARTEL Martine, FERRAND Séverine, PETIT Aurélie, GRANDJEAN Sébastien, BURGER Francis, BURGER Edith.  
VALGUEBLASSE Dorothee a donnée procuration à Mme BURGER Edith, Mr PEREIRO LOUREIRO Sergio a donnée procuration à Mr MARTEL Cédric.

**Absent :** .....

Mme BURGER Edith a été élue secrétaire.

**DELIBERATION POUR VALIDATION DISSOLUTION DU RPI CEMBOING  
BLONDEFONTAINE :**

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du courrier concernant la dissolution du SIRP de Cemboing, Barges, Blondfontaine et Raincourt qu'il faut finaliser l'arrêté de dissolution , et que chaque commune du syndicat confirme par délibération les points suivants :

- Les biens inscrits au compte 2181 (stores) seront repris par la commune de Cemboing,
- Les biens inscrits au compte 2188 (porte) seront repris par la commune de Blondfontaine,
- L'actif et le passif restant sera reparti aux collectivités adhérentes selon le mode de calcul des participations c'est à dire 50 % en fonction de nombre d'élèves et 50% en fonction de la population, à savoir :
- BARGES : 12, 81 %
- BLONDEFONTAINE : 52,03 %
- CEMBOING : 19,46 %
- RAINCOURT : 15,70 %

Accepté à l'unanimité

**RESILIATION BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL :**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr Sébastien GRANDJEAN et Mme TEFFAATAU Sheila souhaite libérer le logement communal au 1 mars 2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'accepter de résilier le bail de location du logement communal au 01 mars 2021, -

Accepté à l'unanimité

**VENTE OU DEMOLITION DE LA MAISON AU 27 RUE DE VILLIER :**

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des différents devis en sa possession concernant la démolition de la maison au 27 rue de Villier. Le Maire informe qu'il y a la possibilité de la vendre au voisin qui est intéressé.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- de vendre la maison à Mr et Mme MERY Jonathan pour la somme de l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- Autorise le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Accepté à l'unanimité

**CREATION POSTE AGENT D'ENTRETIEN :**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de créer un poste d'agent d'entretien à raison de 4 heures par mois pour faire l'entretien des locaux de la Mairie et de la salle des fêtes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à la création de poste,

Accepté à l'unanimité

**ETUDE POUR MISE EN PLACE POINT DE COLLECTE BIODECHETS :**

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la convention transmise par le SICTOM pour l'implantation et usage de point d'apports volontaires (PAV) biodéchets.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- De ne pas valider le principe de mise en place

Accepté à l'unanimité

Le Maire,

Mr Cédric MARTEL